

Les députés contre la « chienlit » dans l'Éducation nationale (1969-1973)

Bernard Lachaise

L'auteur

Bernard Lachaise est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Bordeaux-Montaigne. Ses travaux portent sur l'histoire politique de la France contemporaine, en particulier sur l'histoire du gaullisme. Il a notamment publié : *Yvon Delbos. Biographie 1885-1956* (Fanlac, 1993) ; *Le gaullisme dans le Sud-Ouest au temps du RPF* (Fédération historique du Sud-Ouest, 1997) ; *Manon Cormier. Une Bordelaise en résistances 1896-1945* (Confluences, 2016) ; dirigé *Les trois vies de Chaban* (Memoring Éditions 2018) ; co-dirigé *Un politique : Georges Pompidou* (Peter Lang, 2001), *Jacques Chaban-Delmas en politique* (PUF, 2007), *Les gaullistes : hommes et réseaux* (Nouveau Monde éditions, 2013).

Résumé

En juin 1968, les élections législatives donnent une écrasante victoire au pouvoir, les seuls gaullistes disposant de la majorité absolue. La loi Edgar Faure réformant l'Université ne met pas fin à la contestation entre l'hiver 1970 et le printemps 1973. Des députés – principalement gaullistes – dénoncent l'agitation dans les facultés et les lycées mais aussi les innovations pédagogiques. Le ministre de l'Éducation nationale, Olivier Guichard, œuvre pour que le maintien de l'ordre n'empêche pas les réformes, seul remède profond à la crise à ses yeux. Les critiques des « gaullistes d'ordre » illustrent la difficulté de réformer l'Éducation nationale et les tensions internes à la majorité au pouvoir, notamment face au souci réformateur du Premier ministre Chaban-Delmas.

Mots clés : Université ; lycées ; Éducation nationale ; Edgar Faure ; innovation pédagogique ; contestation ; Olivier Guichard ; gaulliste ; ordre ; parlementaires

Abstract

The legislative elections of June 1968 were an overwhelming victory for the sitting government, conferring an absolute majority upon the Gaullists. The Edgar Faure Law seeking to reform the university failed to put an end to the protests, which continued between winter 1970 and the spring 1973. MPs – mainly Gaullists – denounced unrest in the faculties and high schools and also pedagogical innovation. The Minister of National Education, Olivier Guichard, strove to ensure that the maintenance of order did not prevent reform – in his eyes, the only genuine remedy for the crisis. The criticism directed at these “Gaullists of order” illustrates the difficulty of reforming the National Education system and the internal tensions within the ruling majority, particularly faced with the reformist penchants of Prime Minister Chaban-Delmas.

Keywords: university; high schools; National Education; Edgar Faure; pedagogical innovation; protest; Olivier Guichard; Gaullist; order; MPs.

Pour citer cet article : Bernard Lachaise, « Les députés contre la "chienlit" dans l'Éducation nationale (1969-1973) », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019 [en ligne]

En juin 1968, les élections législatives donnent, quelques semaines après les contestations de mai, une écrasante victoire au pouvoir (293 UDR¹ et 1 RI² soit 73 % des élus), les seuls gaullistes de l'UDR disposant de la majorité absolue (+ 60 %). Comme l'a écrit François Audigier : « C'est en réaction à la "chienlit" et portés par la vague légitimiste des "élections de la trouille" de juin 1968 que les députés gaullistes revinrent en force à l'Assemblée, écrasant l'hémicycle de leurs 293 élus³. » À l'automne, la loi Edgar Faure réformant l'université est adoptée dans un apparent consensus malgré la grogne de nombreux gaullistes dont « le ralliement est plus contraint qu'enthousiaste⁴ ». Mais ni les élections, ni la loi Faure ne mettent fin à la contestation. Les mois les plus agités sont ceux de l'hiver 1970 puis de février à juin 1971 dans les universités et les lycées avant un nouveau temps d'agitation lié à la loi Debré sur les sursis étudiants en février-mars 1973, en pleine période électorale⁵. Comme l'écrivait Jean-Claude Passeron en 1986 : « Le grand public devait surtout retenir de cette période l'impression d'une interminable instabilité. Jamais, en effet, comme dans la première moitié des années 1970, la chronique des faits divers universitaires n'occupa une telle place dans la presse de tous bords⁶. » Ce sont « les contrecoups de mai » ou « l'onde de choc » décrits par Didier Fischer : « pendant près de dix ans, l'ombre portée de Mai 68 plana sur le pays et l'Université (...). Les années 1970 furent marquées d'une endémie contestataire qui prit, au moins jusqu'en 1973, un caractère particulièrement violent⁷ ».

Dans ce contexte, un certain nombre de députés de la « Chambre introuvable » de juin 1968 dénoncent l'agitation dans l'Éducation nationale, les désordres qu'elle suscite, soit la « chienlit », même si le mot n'est pas employé. Le terme « chienlit », utilisé par de Gaulle, cité par Pompidou le 19 mai 1968, est entré dans l'histoire de mai : « La réforme, oui ; la chienlit, non⁸. » La « chienlit » (mot inspiré d'un personnage typique du carnaval de Paris qui a pour sens, selon le Larousse, « désordre, anarchie sociale ou politique, pagaïe ») est aussi le titre d'un paragraphe du chapitre « politisation abusive » dans le livre de Jean Capelle, *Éducation et politique*, paru en 1974 avec cette explication : « En exhumant, pour la circonstance, en mai 1968, ce terme archaïque et truculent, le général de Gaulle stigmatisait, pour l'histoire, les dérèglements honteux que la révolution folklorique avait introduits dans l'Université⁹. » Ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il est écrit par un haut fonctionnaire, ancien directeur général de l'organisation et des programmes

¹ UDR : Union des Démocrates pour la République. Nom du parti gaulliste depuis juin 1968 et nom du groupe gaulliste à l'Assemblée nationale à compter du 11 juillet 1968.

² RI : Républicains indépendants. Nom du groupe de la Fédération nationale des républicains indépendants à l'Assemblée nationale depuis 1962.

³ François Audigier, « Le groupe gaulliste : quand les "godillots" doutent », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, n° 9, 2008, « Mai 68 en débats », p. 30.

⁴ F. Audigier, « Les débats parlementaires autour de la loi Faure : tensions et consensus à l'Assemblée nationale », dans Fondation Charles de Gaulle. Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 91-93.

⁵ Voir Sylvie Guillaume, *La France contemporaine. Chronologie commentée (1959-1989). La V^e République*, Paris, Perrin, 1991.

⁶ Jean-Claude Passeron dans Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 393.

⁷ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 421.

⁸ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome 3, Paris, Éditions de Fallois-Fayard, 2000, p. 525 et 527.

⁹ Jean Capelle, *Éducation et politique*, Paris, PUF, 1974, p. 191 et Antoine Prost, « Jean Capelle : profil d'un réformateur », dans *Regards historiques sur l'éducation en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2007, p. 81-84.

scolaires de 1961 à 1964, « père fondateur des collèges » selon Antoine Prost, devenu député UDR de la Dordogne en 1968 (2^e circonscription - Bergerac), donc l'un des députés du corpus étudié ici¹⁰.

Comment la condamnation de la « chienlit » se traduit-elle dans le discours parlementaire ? Qu'attendent les élus de l'exécutif : uniquement le maintien de l'ordre ou acceptent-ils les réformes éducatives ? Quelles réponses le gouvernement leur apporte-t-il ? Les sources utilisées sont principalement constituées par le *Journal officiel de la République française* : les débats (en particulier un grand débat intitulé « problèmes de l'enseignement » des 14 et 15 avril 1970 où 31 députés¹¹ interviennent, après une déclaration du ministre de l'Éducation nationale Olivier Guichard,) ; les questions remises à la présidence de l'Assemblée nationale¹², orales ou écrites (articles 133 à 138 du règlement). Au total, 45 questions sont déposées par 22 députés¹³ dénonçant tout ce qui, à leurs yeux, perturbe le bon fonctionnement des établissements scolaires, des universités et de l'enseignement en général. Près de la moitié des questions (21) sont déposées par quelques députés : Pierre Bas (11) ; Michel Boscher et Alain Griotteray (4 chacun) ; Michel Habib-Deloncle, Jacques Dominati et Nicole de Hauteclocque (2 chacun). Ces questions sont le plus souvent regroupées dans la rubrique « agitation » dans les tables des questions. À ces sources parlementaires s'ajoutent des écrits d'acteurs : trois députés (Jean Capelle, Alain Griotteray, Pierre Bas), le ministre (Olivier Guichard) et son directeur de cabinet (Maurice Ulrich)¹⁴. Nous verrons en trois temps qui sont les députés les plus critiques sur la situation dans l'Éducation nationale en ce début des années 1970, puis la teneur de leurs critiques et enfin, les réactions qu'elles suscitent, notamment du gouvernement.

¹⁰ Antoine Prost, « Après 1968 : le président Pompidou et les lycées. Un document », dans Antoine Prost, *Regards historiques sur l'éducation en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2007, p. 84.

¹¹ Dix-sept UDR (Pierre Baron, Michel Caldaguès, Jean Capelle, Nicole de Hauteclocque, Xavier Deniau, Edgar Faure, Paul Granet, Michel Marquet, Jacques Mercier, Charles Pasqua, Alain Peyrefitte, Jacques Sourdille, Jean Tibéri, André Tisserand, Raymond Triboulet, Pierre Volumard, Alfred Westphal) ; cinq RI (Bernard Destremau, Jacques Dominati, Claude Guichard, Fernand Icart, Jean-Claude Petit) ; deux PDM – Progrès et démocratie moderne – (Pierre de Montesquiou, André Rossi) ; trois communistes (Edmond Garcin, Roland Leroy, Maurice Nilès) ; un de la FGDS – Fédération de la gauche démocratique et socialiste – (Gilbert Faure) ; trois non-inscrits (Christian Fouchet, Michel Rocard et Jean Royer).

¹² Article 138 du règlement : Les questions écrites ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler tous les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ».

¹³ Seize UDR (Vincent Ansquer, Pierre Bas, François Benard, Michel Boscher, Michel Caldaguès, Jean Capelle, Edouard Charret, Nicole de Hauteclocque, Hubert Germain, Michel Habib-Deloncle, Claude-Gérard Marcus, Jacques Murette, Pierre Mazeaud, Charles Pasqua, René Tomasini, Alfred Westphal) ; deux RI (Jacques Dominati, Alain Griotteray) ; un centriste PDM (Pierre de Montesquiou) ; deux FGDS (Marcel Massot, Jean Montalat) ; un non-inscrit (Michel Rocard).

¹⁴ Jean Capelle, *op. cit.* ; Alain Griotteray, *Mémoires*, Monaco, Éditions du Rocher-Éditions de Fallois, 2004 ; Pierre Bas, *Secrets, Manœuvres, Chocs et Volte-face de Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy*, Perpignan, Éditions Alexandra de Saint-Prix, 2012 ; Olivier Guichard, *Un chemin tranquille*, Paris, Flammarion, 1975 ; Simone Ulrich, *Maurice Ulrich. Témoin et acteur de l'histoire de 1945 à 2007*, Paris, France-Empire, 2015 (Maurice Ulrich était directeur de cabinet d'Olivier Guichard du 30 septembre 1970 au 5 juillet 1972).

Des voix gaullistes contre la « chienlit »

Quantitativement, les députés les plus critiques ne représentent qu'une minorité (moins de 5 % de l'ensemble des députés), même si leurs positions sont très souvent applaudies sur les bancs de l'UDR et des RI. Il s'agit principalement d'élus de l'UDR, des gaullistes (trois quarts de ceux qui déposent une question), dont un quart pour un seul député Pierre Bas (11) puis Michel Boscher (4), Michel Habib-Deloncle (2), Nicole de Hauteclocque (2). On trouve aussi des députés RI : Alain Griotteray (4) ; Jacques Dominati (2)¹⁵. À eux seuls, ces six députés font la moitié des interventions. Le plus critique, Pierre Bas, est, il est vrai, un grand habitué de la question écrite qu'il présente dans ses mémoires comme « une arme efficace dans le travail parlementaire », expliquant : « En vingt-trois ans et demi, j'en ai déposé 4 321¹⁶ » ! Chez les RI, Alain Griotteray avait jugé très sévèrement la réforme Faure racontant dans ses mémoires :

« pitoyable débat sur l'Éducation nationale ! (...). J'étais résolu à ne pas voter le texte et m'en ouvris à Giscard. "Tu ne peux pas faire ça", répondit-il. "Le général y tient. Bien sûr, il y a une génération sacrifiée mais ensuite tout sera oublié et rentrera dans l'ordre." Lâchement, je quittai l'hémicycle. Le texte fut voté à l'unanimité des présents. On sait ce qu'il advint. L'école était brisée. Les bons éléments s'en sortirent. La "sélection maudite" fut plus forte qu'elle ne l'avait jamais été ? Les doués passèrent à travers la pluie. Ils gèrent aujourd'hui les entreprises, ont parfois fait l'ENA, lisent *Libération*. Les autres sont restés sur le bord de la route. Trente ans plus tard, nul ne sait comment réparer les dégâts¹⁷. »

Il s'agit surtout d'élus de Paris et de la banlieue (près de la moitié au total et les trois quarts des auteurs de questions écrites). Les élus de la région parisienne ont, effectivement, été au plus près des événements de mai 1968 et restent proches de la vie des universités à l'image de Pierre Bas « député du Quartier latin »¹⁸. Une minorité seulement est constituée de nouveaux élus de juin 1968 (un tiers au total, moins d'un quart des auteurs de questions). La majorité a été élue en 1962 (10), 1958 (9), 1967 (8). Les élus de la « peur » ne sont pas les plus en pointe sur la dénonciation de la « chienlit ». Alain Peyrefitte – élu en 1958 et ancien ministre de l'Éducation nationale – est conscient de l'état d'esprit : « Périlleux exercice de parler sans passion d'un sujet qui déchaîne les passions, puisqu'il s'agit de ne pas trahir les opinions d'un groupe qui représente, à lui seul, presque les deux tiers de cette Assemblée¹⁹. »

Un quart des orateurs (une dizaine) est intervenu sur les questions de l'enseignement dès 1968, notamment sur la loi Faure dont Claude Guichard, député de la Dordogne, une des voix des RI en 1968, très proche des gaullistes les plus conservateurs en mai 1968²⁰, mais aussi Jean Capelle, le rapporteur du projet de loi et le rapporteur général du groupe « Réforme de l'Université » à l'UDR ; deux anciens ministres de l'Éducation nationale (Christian Fouchet et Alain Peyrefitte). Parmi ces orateurs déjà très actifs dans le débat sur la loi Faure, trois des cinq gaullistes ayant fait le choix de

¹⁵ Ces deux derniers giscardiens ayant fait leurs débuts en politique dans la famille gaulliste, au temps du RPF.

¹⁶ Pierre Bas, *op. cit.*, p. 242.

¹⁷ Alain Griotteray, *op. cit.*, p. 189.

¹⁸ Pierre Bas est l'élue de la 4^e circonscription de la Seine depuis 1962 puis de Paris depuis 1967.

¹⁹ *Journal officiel de la République française (JORF)*, Alain Peyrefitte, Séance du 14 avril 1970, p. 1005.

²⁰ Mathias Bernard, « Le groupe des Républicains indépendants : "l'ordre et le dialogue" », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, 2008, n° 9, « Mai 68 en débats », p. 32 et 35.

l'abstention (Christian Fouchet, Raymond Triboulet, Alfred Westphal) et un des plus virulents contre la loi (Michel Boscher). Une partie de ces députés « anti-chienlit » appartient aux « gaullistes d'ordre », selon l'appellation de François Audigier, c'est-à-dire un noyau de huit élus parmi les quarante-six « relais parlementaires » : Pierre Bas, Michel Caldaguès, Édouard Charret, Michel Habib-Deloncle, Claude-Gérard Marcus, Charles Pasqua, Jean Tibéri, René Tomasini²¹.

Parmi les députés les plus critiques envers 1968 et ses lendemains, figurent Alain Griotteray et Pierre Bas. Le premier, giscardien, raconte avec humour comment il a été sollicité par Guichard en juin 1969 pour travailler à ses côtés comme secrétaire d'État sur l'Aménagement du territoire. Il a décliné quand Guichard lui a annoncé que « Chaban et le Président m'ont obligé à prendre l'Éducation nationale ». Griotteray s'est alors exclamé : « Je n'irai donc pas avec vous. Mon nom seul mettrait le feu dans les lycées » (...) et il commente avec le recul : « Mes prises de position étaient connues. N'avais-je pas osé demander l'interdiction de fumer dans les classes²²? » Quant au gaulliste Pierre Bas, il affirme que de Gaulle l'invitait, lors de leurs rencontres, à « parler de l'agitation étudiante », ce qu'il lui plaisait de faire : « Mai 1968, c'est une révolte, manipulée, d'enfants riches, parfois même casés, jamais réprimandés, et qui pourtant se trouvent insuffisamment aimés²³. »

Ces parlementaires les plus acharnés à dénoncer la « chienlit » ne traduisent pas leurs propos par des votes négatifs contre le gouvernement. Ils s'adressent, par leurs questions ou prises de paroles, à la partie la plus conservatrice de l'électorat gaulliste et giscardien. En même temps, ils rappellent au Premier ministre Jacques Chaban-Delmas qu'il faut compter avec eux et que sa politique de réformes ne doit pas oublier le maintien de l'ordre ou aller trop loin.

La dénonciation de l'agitation mais aussi de l'innovation pédagogique

Les questions montrent deux temps majeurs de critiques : le 1^{er} semestre 1970 et le 1^{er} semestre 1971 (plus des deux tiers des questions sont posées dans ces fourchettes chronologiques) soit 16 (39 %), 13 (31 %), auxquelles il faut ajouter le « grand » débat sur « les problèmes de l'enseignement » organisé les 14 et 15 avril 1970. Elles surgissent durant les mois les plus agités dans les lycées et les universités. Les autres temps de la législature sont moins fournis en questions (5 en 1969, 4 en 1972, 3 en 1973).

Un certain nombre de députés dénoncent en premier lieu l'agitation qui règne dans les universités et les lycées. Ce sujet prédomine de manière écrasante (près de neuf des dix thèmes abordés dans les interventions). Sont essentiellement concernés les universités (près des trois quarts), presque exclusivement parisiennes et périphériques dont, en particulier, Nanterre, Censier, Vincennes, mais aussi les lycées, presque exclusivement parisiens ou de banlieue. Les formes de la « chienlit »

²¹ François Audigier, « Le gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 116, « Nouveaux regards sur le gaullisme et les gaullistes », octobre-décembre 2012, p. 56. L'auteur évalue à 46 le nombre de députés qui, dans le groupe UDR au Palais-Bourbon, incarne l'aile la plus à droite, la plus conservatrice, celle qui se retrouve presque toujours pour freiner les projets de réforme dans tous les domaines. Mais le gaullisme d'ordre dispose d'autres « bras » dans les médias, les syndicats, les associations, etc.

²² Alain Griotteray, *op. cit.*, p. 199.

²³ Pierre Bas, *op. cit.*, p. 212.

contre lesquelles les députés protestent sont multiples. Les troubles et le désordre sont au cœur des interventions. Les élus dénoncent les atteintes au travail (intimidation, obstruction, grèves, blocages)²⁴, la violence contre les personnes et leur dignité (agression, bagarres, blessés, lynchage)²⁵, la destruction, les dégâts et les déprédations²⁶. Ils déplorent l'utilisation de la drogue²⁷ et la pornographie (diffusion de revues)²⁸. Les critiques portent aussi sur le contenu des enseignements jugé trop politisé et trop marqué à gauche : ainsi, un sujet donné aux étudiants de droit sur le Parti communiste français (PCF) et la Commune de Paris²⁹, les textes au programme dans une unité de valeur (UV) « littérature et idéologie » à Vincennes³⁰ ou la vision de la Seconde Guerre mondiale dans une émission scolaire³¹. Et face à cette « chienlit », une accusation revient régulièrement : l'attitude de responsables trop laxistes, soit le manque d'autorité des chefs d'établissement et des enseignants.

Les agitateurs sont ainsi désignés : « trublions » ; « casseurs, noceurs ou prophètes qui ne représentent pas 10 % de l'ensemble des étudiants³² » ; « poignée d'exaltés³³ » ; « agitateurs professionnels³⁴ » ; « éléments subversifs³⁵ » à « minorités folles, mentalement malades » et « vandales³⁶ ». Leurs origines politiques sont souvent dénoncées : « bandes dites gauchistes³⁷ » ; « organisations gauchistes³⁸ » ; « gauchistes³⁹ » ; « union gauchiste voyou » et « énergièmes d'extrême gauche et quelques extrémistes de droite⁴⁰ » ; « minorité révolutionnaire⁴¹ » ; « étudiants anarchistes⁴² ». Les mots utilisés pour qualifier les auteurs de troubles traduisent l'ampleur de la peur suscitée par la crise de Mai 68 et ses lendemains, notamment par le gauchisme, et surprennent par leur violence.

Face à cette situation, le discours hostile à la « chienlit » exige de l'État des méthodes fortes et répressives : faire régner l'ordre par des règlements ; sanctionner les agitateurs, y compris par l'expulsion et les procédures judiciaires ; faire preuve de fermeté – financière – envers les enseignants du supérieur grévistes ; obliger « les casseurs à être les payeurs » (les chiffres des dégâts sont sollicités) et enfin, faire appel aux forces de l'ordre.

Mais aux yeux des vainqueurs des élections de juin 1968, la « chienlit », ce sont aussi les réformes pédagogiques dans le secondaire. Comme le souligne Antoine Prost en

²⁴ *JORF*, Question n° 10148, Édouard Charret, 11 février 1970.

²⁵ *JORF*, Question n° 9924, Jean Capelle, 29 janvier 1970 ; N°11651 et 11652, 21 avril 1970, Jacques Dominati.

²⁶ *JORF*, Question n° 9738, René Tomasini, 24 janvier 1970 ; N°12827, Pierre Bas, 15 juin 1970. Débat du 15 avril 1970, Michel Marquet, p. 1071.

²⁷ *JORF*, Question n° 9735, Alain Griotteray, 21 janvier 1970.

²⁸ *JORF*, Question n° 19075, Michel Boscher, 29 juin 1971 et n° 18298, Michel Caldaguès, 13 mai 1971.

²⁹ *JORF*, Question n° 18483, Hubert Germain, 25 mai 1971.

³⁰ *JORF*, Question n° 13484, Michel Habib-Deloncle, 8 août 1970.

³¹ *JORF*, Question n° 6330, Charles Pasqua, 18 juin 1969. La date n'est évidemment pas innocente...

³² *JORF*, Jean Capelle, Débat du 15 avril 1970, p. 1055.

³³ *JORF*, Nicole de Hauteclouque, Débat du 15 avril 1970, p. 1059.

³⁴ *JORF*, Question n° 16670, Alain Griotteray, 17 février 1971.

³⁵ *JORF*, Question n° 21604, Michel Habib-Deloncle, 20 décembre 1971.

³⁶ *JORF*, Michel Marquet, Débat du 15 avril 1970, p. 1071.

³⁷ *JORF*, Question n° 11651 et 11652, Jacques Dominati, 21 avril 1970.

³⁸ *JORF*, Question n° 9124, Claude Gérard Marcus, 16 décembre 1969.

³⁹ *JORF*, Christian Fouchet, Débat du 15 avril 1970, p. 1047 ; Charles Pasqua, Débat du 15 avril 1970, p. 1075.

⁴⁰ *JORF*, Pierre Bas, Débat du 11 juin 1971, p. 2740, et question n° 5746, 6 mai 1969.

⁴¹ *JORF*, Jean-Claude Petit, Débat du 15 avril 1970, p. 1047.

⁴² *JORF*, Question n° 9738, René Tomasini, 24 janvier 1970.

présentant la libéralisation du système par Edgar Faure, « après 1968, la vie ne pouvait reprendre dans les lycées comme si rien ne s'était passé (...). L'agitation, entretenue par des comités d'action lycéens, ne cesse pas⁴³ ». Les innovations pédagogiques sont dénoncées : « les changements incessants dans la pédagogie, les programmes, les modalités d'examens troublent⁴⁴... ». Quelques exemples concrets sont évoqués au Palais-Bourbon. Ainsi, l'introduction des mathématiques modernes qui « trouble les élèves et désoriente les parents par un mode de pensée et une terminologie entièrement nouvelle⁴⁵ » ; l'abandon de la notation chiffrée et du classement car il « prive d'information les parents au sujet de la valeur réelle du travail scolaire⁴⁶ » ou enfin, la méthode dite des « textes libres » dérivée de la pédagogie Freinet : « Si, dans son ensemble, la méthode Freinet a apporté une contribution remarquable à la pédagogie nouvelle, son maniement est extrêmement délicat et certains professeurs et instituteurs confondent éducation nouvelle et pratique du psychodrame collectif sans avoir reçu la formation nécessaire⁴⁷. »

Les réponses du ministre et de certains députés : l'ordre et la réforme en même temps

Maurice Ulrich, directeur de cabinet de Guichard rue de Grenelle, estime, avec le recul que face aux « convulsions de l'Éducation nationale, après le double choc de 1968 et le passage haut en couleur d'Edgar Faure rue de Grenelle (...), Olivier Guichard réussit à apaiser ce que plus tard Claude Allègre appellera "le mammoth"⁴⁸ ». Guichard ne veut pas s'enfermer dans un seul combat, celui de l'ordre. Il le dit à plusieurs reprises :

« Si je constate pour le moment que les troubles sont très localisés dans l'Université, j'ai surtout la conviction profonde – et je voudrais que vous la partagiez – que le désordre structurel de l'Université serait plus grave à terme que les atteintes à l'ordre public dont elle est le théâtre. Mesdames, messieurs, le ministre de l'Éducation nationale assume le souci quotidien de l'ordre dans l'Université et c'est un lourd souci, mais il ne faut pas que le souci obsessionnel de l'ordre public soit un miroir déformant et dispense de réaliser les réformes ou même les rende suspectes⁴⁹. »

et

« Cet après-midi, pendant nos débats, je pensais que des millions d'enfants travaillaient dans les écoles de notre pays, quelques critiques qui aient pu être portées contre ces écoles, que des centaines de milliers d'étudiants préparaient des examens dont ils vont partir à la conquête de leur propre vie, quelles que puissent être les critiques que nous formulons – et moi le premier – à l'encontre des universités. Et je me disais que la réalité était bien là, que je ne pouvais pas accepter que l'on fasse disparaître derrière le mince rideau de bandes qui portent les armes contre l'Université parce qu'ils savent qu'elle est (...) la conscience critique de la société et qu'ils veulent, eux, la mort de toute société. Mesdames, messieurs, les parents de

⁴³ Antoine Prost, *op. cit.*, p. 85.

⁴⁴ *JORF*, Question n° 11430, Alain Griotteray, 14 avril 1970.

⁴⁵ *JORF*, Question n° 21679, François Bénard, 31 décembre 1971.

⁴⁶ *JORF*, Question n° 21054, Pierre Bas, 23 novembre 1971.

⁴⁷ *JORF*, Question n° 19355, Jacques Marette. 15 juillet 1971. Marette est le frère de la pédiatre et psychanalyste Françoise Dolto.

⁴⁸ S. Ulrich, *op. cit.*, p. 18.

⁴⁹ *JORF*, Olivier Guichard, Débat du 14 avril 1970, en clôture de sa déclaration sur les problèmes de l'enseignement. p. 1002.

France nous ont fait confiance pour empêcher ce double assassinat : le gouvernement, en tout cas, ne le permettra pas⁵⁰. »

En cela, il est en totale harmonie avec le président Pompidou qui, en mars 1971, commence une note de six pages sur « la situation dans les lycées » par ces mots :

« Face à une situation qui se détériore à tous égards et dont les conséquences seront graves, il est nécessaire de prendre des mesures de redressement en profondeur. Rien ne serait plus illusoire que de croire que quelques actes d'autorité suffiront. Ils sont indispensables, mais ne peuvent être que le point de départ d'une action de longue haleine⁵¹. »

Plus tard, en 1975, à la question du journaliste Georges Suffert « quand vous débarquez à l'Éducation nationale, en 1969, c'est plus l'excitation que le découragement, non ? », Olivier Guichard répond ainsi :

« C'est l'excitation sur fond de découragement. L'excitation est une manière de fuir les problèmes, de leur rêver des solutions et de mettre sur le compte des autres – les fascistes, l'État, les gauchistes, les « profs », les « jeunes d'aujourd'hui », la télé – l'échec de ces rêves...Alors, pendant trois ans, j'ai tenté de soigner et l'excitation et le découragement ; mais, pour le second, c'est autrement difficile (...). J'ai adopté une attitude qui me paraissait, du moins au début, la seule possible : essayer d'étendre par ondes concentriques la réserve de calme que la nature m'a donnée⁵². »

Le ministre défend les innovations. Ainsi, le 14 avril 1970, il rappelle aux élus : « Le contenu et les méthodes doivent essentiellement tendre à préparer nos élèves à s'intégrer dans une société en constante mutation (...)»⁵³. »

Parmi les députés qui interviennent dans le débat sur les problèmes de l'enseignement, un certain nombre sont en accord avec le ministre dans leur refus de ne voir que le désordre en noircissant le tableau de l'état des universités et des lycées et en oubliant les nécessaires réformes ou innovations. Quatre exemples illustrent cette position. Le discours le plus conforme à cet état d'esprit est celui de Jean Capelle (UDR) :

« la crise de l'enseignement est bien autre chose qu'une suite de désordres provoqués par quelques trublions » [...] « il ne faut pas laisser s'établir dans le pays une image fautive de l'université à cause de casseurs, de noceurs ou de prophètes qui ne représentent pas 10% de l'ensemble des étudiants (...)»⁵⁴. »

Pour Pierre Buron (UDR), « il est indispensable que nous nous serrions les coudes pour essayer de sortir de la situation que nous connaissons. Pour moi, la solution n'est ni à gauche, ni à droite, elle est en avant⁵⁵ ». De son côté, Paul Granet (apparenté UDR) : « le grand problème de l'Université, ce n'est pas celui du maintien

⁵⁰ *JORF*, Olivier Guichard. Débat du 15 avril 1970, p. 1081.

⁵¹ Note conservée dans le carton 543 AP2 des Archives nationales, citée par Antoine Prost, *op. cit.*, p. 86.

⁵² Olivier Guichard, *op. cit.*, p. 133.

⁵³ *JORF*, Olivier Guichard. Débat du 15 avril 1970. Sur la politique en matière d'Éducation nationale de Pompidou et de son ministre Guichard, voir : Vincent Léonard, *Georges Pompidou et les l'Éducation nationale (1962-1974)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Lachaise, Université de Bordeaux III, 1992 et « Georges Pompidou et les mutations de l'enseignement secondaire », dans J.C. Groshens et Jean-François Sirinelli (dir.), *Culture et action chez Georges Pompidou*, Paris, PUF, 2000, p. 217-232 ; ainsi que Françoise Mayeur, « Les mutations et les réformes de l'enseignement supérieur », *ibidem*, p. 233-247.

⁵⁴ *JORF*, Jean Capelle, Débat du 15 avril 1970, p. 1052.

⁵⁵ *JORF*, Pierre Buron, Débat du 15 avril 1970, p. 1069.

de l'ordre, c'est celui de la finalité de l'Université, de sa vocation⁵⁶ ». Le propos de Granet illustre les divergences au sein de la majorité au pouvoir. Il se distingue de ceux des « gaullistes d'ordre » obsédés par l'agitation et élève le débat. Du côté de l'opposition, la prise de position du député Michel Rocard, secrétaire national du PSU, ancien candidat à l'élection présidentielle de 1969, qui siège à l'Assemblée parmi les « non-inscrits » depuis son élection en octobre 1969 gagnée face au gaulliste Maurice Couve de Murville, est celle d'un héritier de mai 1968. Rocard dénonce la politique du pouvoir : « l'innovation pédagogique devient un danger aux yeux des autorités (...) on étouffe tous ceux qui veulent lier les réalités de l'enseignement à celles de la société (...) on instaure la chasse aux sorcières contre les lycéens, les étudiants, les professeurs du secondaire et du supérieur » et il met en garde : « Croyez-vous, monsieur le Ministre, que la crise de l'Université se résoudra en remplissant les prisons et les cars de police ? (...). Pensez-vous qu'il soit possible, après la grande espérance de mai 1968, de résoudre les problèmes de l'Université par la répression et la coercition⁵⁷ ? »

Quel bilan tirer de l'étude des députés face à la « chienlit » dans l'Éducation nationale ? Trois conclusions dominent et concernent à la fois l'histoire de l'éducation et l'histoire politique. D'abord, la politisation de la question de l'enseignement relancée après Mai 1968, comme l'exprime le ministre Guichard le 15 avril 1970 à la tribune de l'Assemblée :

« Si le gouvernement vous propose d'engager (...) un débat sur les problèmes de l'enseignement, c'est qu'il sent le besoin de faire le point des problèmes qui sont au cœur même du débat politique (...). Si l'éducation nationale avait progressivement quitté le domaine du débat politique avec la fin notamment de la guerre de la laïcité, il y a plus de dix ans, elle y est revenue en mai 1968 par une explosion d'irrationnel, allumée comme il convient, dans ce temple de la raison qu'était l'Université⁵⁸ ».

Les questions posées au ministre de l'Éducation nationale le montrent. En 1974, après son départ du Palais-Bourbon, Jean Capelle y consacre un chapitre de son livre *Éducation et politique* sous le titre « Politisation abusive » dans lequel il la décrit sous toutes ses formes⁵⁹. Plus tard, l'historien Antoine Prost écrit dans un article sur « 1968 ou la politisation du débat pédagogique » :

« Il semble donc que les événements de 1968 qui, dans un premier temps, ont joué comme un accélérateur du mouvement pédagogique, ont constitué à plus long terme un obstacle insurmontable. En effet, une question qui était posée en termes pragmatiques, sur un terrain purement professionnel, à froid, à partir d'études de sociologues ou de chercheurs comme Legrand, a pris, du fait des événements de 1968 et de la radicalisation qui a suivi, une connotation intensément politique (...). La politisation radicale sur laquelle débouche 1968 privilégie la dimension politique au point d'évacuer toute considération technique⁶⁰. »

Ensuite, au sein de la majorité présidentielle, face à la politique du Premier ministre Chaban-Delmas et des ministres de l'Éducation nationale, il existe une petite minorité de « durs » (UDR et RI) en première ligne dans le discours anti-« chienlit ». Plusieurs sont clairement identifiés parmi « les hommes de l'ordre » dont ce n'est pas le premier combat – il y eut la loi Faure –, ni le dernier – on les retrouve assez

⁵⁶ *JORF*, Paul Granet, Débat du 15 avril 1970, p. 1073.

⁵⁷ *JORF*, Michel Rocard, Débat du 15 avril 1970, p. 1060-1061.

⁵⁸ *JORF*, Olivier Guichard, Débat du 15 avril 1970, p. 997.

⁵⁹ Jean Capelle, *op. cit.*, p. 182-216.

⁶⁰ Antoine Prost, *op. cit.*, p. 163-164.

souvent parmi les critiques les plus virulents de la libération des ondes⁶¹. Ils représentent un des visages du gaullisme depuis 1968, celui du gaullisme d'ordre⁶². Leur expression, ici, n'est pas étonnante quand on sait la coloration de l'Assemblée élue en juin 1968. C'est intéressant car cela confirme dans l'histoire du gaullisme un clivage qui dépasse les questions de l'enseignement et qui se creuse au temps du gouvernement Chaban avec toutes les difficultés posées à un Premier ministre issu des rangs gaullistes. Comme Chaban l'écrit dans *L'ardeur* : « Mes relations avec les trois groupes qui composaient la majorité furent diverses. Excellentes du côté du Centre Démocratie et Progrès, correctes s'agissant des républicains indépendants, contrastées avec l'UDR⁶³. »

Enfin, les réactions des parlementaires constituent un exemple de la difficulté de réformer l'enseignement comme l'exprime Guichard dans son autoportrait comme ministre de l'Éducation nationale : « super-parent pour les enseignants, super-enseignant pour les parents, je suis à la fois immobiliste parce que je cherche à diffuser la contagion de la sérénité, révolutionnaire parce que je poursuis la politique des réformes, et réactionnaire parce que je tente de les organiser⁶⁴ ». Si Edgar Faure avait réussi par son habileté et grâce au soutien du général de Gaulle à réformer en profondeur l'Université, « l'opposition se met en place dans les années suivantes » et « les conservateurs UDR, qui avaient dû céder sous la contrainte, ne pardonnèrent jamais à Edgar Faure ce camouflet⁶⁵ ».

⁶¹ Voir Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec, Jean-François Sirinelli (dir.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, PUF, 2007.

⁶² Voir François Audigier, « Le gaullisme d'ordre... », *op. cit.*

⁶³ Jacques Chaban-Delmas, *L'ardeur*, Paris, Stock, 1975, p. 348.

⁶⁴ Maurice Grassin, *Olivier Guichard*, Laval-Nantes, Editions Siloë, 1996, p. 156.

⁶⁵ Bruno Poucet dans Bruno Poucet et David Valence (dir.), *op. cit.*, p. 21 et François Audigier, « Le gaullisme d'ordre... », *op. cit.*, p. 97.